

CALENDRIER DU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE 2014

<p>Du 21 mars au 3 avril 2014 minuit</p>	<p>Saisie des vœux par S.I.A.M. via I-Prof: http://www.ac-reims.fr</p>
<p>4 avril 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Date limite du dépôt des dossiers formulés : <ul style="list-style-type: none"> - au titre du handicap auprès du Médecin Conseiller Technique du Recteur. - au titre d'une situation sociale grave auprès de l'assistante sociale du département ou du Conseiller Technique du Recteur.
<p>4 avril 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Envoi par les services rectoraux et réception dans les établissements des formulaires de confirmation.
<p>9 avril 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Date limite de transmission au Rectorat (D.R.H.), des dossiers de mutation accompagnés des pièces justificatives éventuelles par : <ol style="list-style-type: none"> 1 – les Chefs d'établissement, 2 – les personnels actuellement en poste dans une autre académie et les personnels de l'académie devant réintégrer,
<p>Du 14 avril au 2 mai 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Traitement et contrôle des barèmes par le Rectorat.
<p>12 mai 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Groupe de travail sur les bonifications attribuées au titre du handicap.
<p>12 mai 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Groupe de travail relatif aux affectations sur postes spécifiques académiques.
<p>Du 5 mai au 12 mai 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Affichage des barèmes. ⇒ Demande écrite de révision de barèmes en cas de contestation.
<p>Du 13 au 15 mai 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Tenue des groupes de travail sur la vérification des vœux et barèmes : <ul style="list-style-type: none"> - 13 mai CPE / enseignants d'EPS - 14 mai PLP / COP - 15 mai certifiés et agrégés (hors EPS)
<p>Du 12 au 18 juin 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Tenue des FPMA et CAPA d'affectation : <ul style="list-style-type: none"> - 12 juin CAPA des PLP - 12 juin CAPA des COP - 13 juin FPMA EPS et CAPA des CPE - 17 et 18 juin FPMA certifiés / agrégés (hors EPS)
<p>Du 27 juin au 4 juillet 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Groupe de travail pour l'affectation des TZR sur moyens provisoires et les rattachements et groupes de travail sur les révisions d'affectation, affectations provisoires : <ul style="list-style-type: none"> - 27 juin PLP / COP / CPE - 1/2/3 juillet certifiés et agrégés (hors EPS) - 4 juillet enseignants d'EPS
<p>7 et 8 juillet 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Commission Consultative Paritaire relative à l'affectation des non titulaires.
<p>18 juillet 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Groupe de travail pour l'affectation des fonctionnaires stagiaires
<p>21 août 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Commission Consultative Paritaire relative à l'affectation des non titulaires